

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2090

28 août 2008

### SOMMAIRE

AAM International S.à r.l. ....	100274	JPL S.à r.l. ....	100280
AAM Luxembourg S.à r.l. ....	100274	Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	100318
AC Technologies ....	100278	Kreos Capital III-A (Luxembourg) S.à r.l. .....	100283
Aerogolf Center S.à r.l. ....	100275	LXP Olympe Investments Sàrl ....	100313
Aerogolf Energy & Management (A.E.M.) S.à r.l. ....	100276	Magic Design S.à r.l. ....	100282
Caves Wengler S.A. ....	100279	Magic Design S.à r.l. ....	100282
CEP III Investment 8 S.à r.l. ....	100280	Maint S.A. ....	100314
Cohe, s.à r.l. ....	100276	Minus, S.à R.L. ....	100319
CVC Capital Partners Investment Un- derwriting S.à r.l. ....	100277	MTLP Luxembourg 1 S.à r.l. ....	100280
Dawimo S.à r.l. ....	100276	Myriel S.à r.l. ....	100277
Efco Forodia S.A. ....	100281	Nature's International GmbH ....	100312
Elips Actuarial Services Luxembourg ...	100278	Op der Gänn SA ....	100320
Entreprise de constructions Modeste BAATZ et Fils S.à r.l. ....	100280	Opera Management S.A. ....	100318
ESS-LUX ....	100277	Oyster Asset Management S.A. ....	100319
Europian S.à r.l. ....	100275	Park Street Venture Partners S.à r.l. ...	100312
Executive Hotels Aerogolf S.à r.l. ....	100275	Photo Parc ....	100279
FILP Luxco Germany 1 SARL ....	100293	Pitt's Shop S.à r.l. ....	100281
Future Development International S.A. .....	100316	Pitt's Shop S.à r.l. ....	100282
Germalux Investment II Sàrl ....	100279	Prologis European Holdings XI S.à r.l. ...	100279
Germalux Investment I Sàrl ....	100278	PSPEUR ....	100276
Grandamo S.à r.l. ....	100275	PSPLUX ....	100277
Hansa Overseas Holding S.A. ....	100316	SCG STE Maurice 3 S.à r.l. ....	100318
HEDF II Germany S.à r.l. ....	100313	Seagull Invest S.à r.l. ....	100316
HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l. ....	100312	Seagull Invest S.à r.l. ....	100317
HEDF II Luxembourg S.à r.l. ....	100317	Skype Communications ....	100315
HEDF II Spain S.à r.l. ....	100313	Skype Software ....	100315
HEDF II UK Office S.à r.l. ....	100314	Skype Technologies ....	100314
HEDF II UK Residential S.à r.l. ....	100317	Slainte S.à r.l. ....	100281
HEDF II UK S.à r.l. ....	100317	Sovacom Sàrl ....	100319
Heskies S.à r.l. ....	100281	Stoll & Co Sleepsystems ....	100280
Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l. ....	100313	Stoll, Maître-Matellassier, S.à r.l. ....	100280
Immobilière Félix GIORGETTI s.à r.l. ...	100282	Transports Carlier S.A. ....	100274
International Surface Preparation Compa- ny S.à r.l. ....	100320	Turpolux S.à r.l. ....	100278
		Vitality Holdings S.à r.l. ....	100303
		World Project Sàrl ....	100274

**Transports Carlier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 61.248.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRESTACOMPTA S.à.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008100561/6914/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00969. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**AAM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 116.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008100562/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02059. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 116.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008100563/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02068. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**World Project Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 80.426.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Pour WORLD PROJECT Sàrl

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100744/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12909. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Executive Hotels Aerogolf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 962.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.064.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100742/2601/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02039. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080116143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**Aerogolf Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.391.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100741/2601/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01966. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080116149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**Grandamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.493.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100740/2601/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01962. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080116151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**Europlan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 37.597.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

*Pour EUROPLAN S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100743/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12914. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080116449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**Cohé, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.  
R.C.S. Luxembourg B 114.054.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Pour COHE, s.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100745/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12905. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Aerogolf Energy & Management (A.E.M.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 74.048.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100738/2601/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01951. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Dawimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 42.486.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100739/2601/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01956. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**PSPEUR, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 112.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008100713/206/13.

(080116179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**ESS-LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 112.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008100712/206/13.

(080116168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**PSPLUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 112.796.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008100714/206/13.

(080116184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Myriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 août 2008.

POUR COPIE CONFORME  
Roger ARRENDSDORF  
*Notaire*

Référence de publication: 2008100715/218/13.

(080116247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 98.453.

Le bilan au 31 mars 2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100752/6712/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02156. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**AC Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 juillet 2008.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2008100727/2724/13.

(080115992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Elips Actuarial Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 104.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 juillet 2008.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2008100728/2724/13.

(080115986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Germalux Investment I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2008100729/206/13.

(080116160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Turpolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 335, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.003.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

*Pour TURPOLUX S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

*Signature*

Référence de publication: 2008100758/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12941. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Germalux Investment II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 131.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2008100730/206/13.

(080116148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Caves Wengler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6581 Rosport, 2, rue Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 92.801.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

*Pour Caves Wengler S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

*Signature*

Référence de publication: 2008100762/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00758. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Photo Parc, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 6, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 16.672.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

*Pour PHOTO PARC SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

*Signature*

Référence de publication: 2008100769/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12937. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Prologis European Holdings XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 132.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2008100736/7241/11.

(080116051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Entreprise de constructions Modeste BAATZ et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.  
R.C.S. Luxembourg B 22.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 06/08/2008.

Pour *ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MODESTE BAATZ ET FILS S.A R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008100789/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02488. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**MTLP Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CEP III Investment 8 S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 138.664.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52698 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER  
15, Côte d'Eich, LUXEMBOURG  
NOTAIRE

Référence de publication: 2008100696/211/13.

(080116320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Stoll, Maître-Matelasier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Stoll & Co Sleepsystems).**

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 25.072.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100813/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13044. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**JPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 65, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 100.391.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Jean-Pierre Livet / Signature

Référence de publication: 2008100814/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09379. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---



**Efco Forodia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4580 Differdange, rue de Hussigny.  
R.C.S. Luxembourg B 22.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 06/08/2008.

*Pour EFCO-FORODIA S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008100792/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02477. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Slainte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2738 Luxembourg, 13, rue Paul Wilwertz.  
R.C.S. Luxembourg B 41.039.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Signature

Référence de publication: 2008100819/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12511. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Heskies S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5866 Hesperange, 15, rue Sangen.  
R.C.S. Luxembourg B 130.969.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Signature

Référence de publication: 2008100821/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12512. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Pitt's Shop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 32, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 94.638.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Signature

Référence de publication: 2008100823/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03116. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Immobilière Félix GIORGETTI s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 29.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 06/08/2008.

Pour IMMOBILIERE FELIX GIORGETTI S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008100791/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02479. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Pitt's Shop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 32, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 94.638.

Le bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2008100825/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03118. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Magic Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6315 Beaufort, 18, An den Klänge Gaarden.  
R.C.S. Luxembourg B 84.343.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2008100826/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Magic Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6315 Beaufort, 18, An den Klänge Gaarden.  
R.C.S. Luxembourg B 84.343.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2008100827/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Kreos Capital III-A (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.755.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the tenth day of July.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

KREOS CAPITAL III-A LIMITED, a private limited company established and organized under the laws of Jersey, with registered office at 47 Esplanade, St. Hellier, JE1 0BD Jersey, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number 101221.

Here represented by Mr. Gérard Maîtrejean, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established on the 7 July 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialed and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

**Chapter I - Form, corporate name, registered office, corporate object, duration**

**Art. 1. Form, corporate name.** There is established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such a entity (hereafter the "Company"), and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name "Kreos Capital III-A (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to companies such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form, subject at all the times to compliance with applicable laws in particular of the financial sector. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may also enter into lease or leasing transactions with other companies relating to assets of any kind or whatever nature, and within the limits provided by any applicable laws in such matter.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Chapter II - Share capital, shares**

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully subscribed and entirely paid up.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be recorded by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and reduction of the share capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III - Management, statutory auditors

**Art. 9. Management.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Manager.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Meetings of the board of managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office including at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 13. Liability of the managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary specific functions to persons or agents chosen by them.

**Art. 15. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law, who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandates. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV - Meeting of shareholders

**Art. 18. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual general meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

The following decisions will also be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company:

a) permit or cause to be proposed any alteration to the share capital of the Company (including, without limitation, any increase thereof, any authorisation, designation, issuance, offer or sale of any shares ranking senior to or *pari passu* to the ordinary shares or any modification to the rights, preferences and privileges of the ordinary shares in any manner which is adverse to such series) or the rights attaching to its shares or waive any right to receive payment on any of its shares issued partly paid;

b) create, allot, issue, buy-in or redeem any share or loan capital or grant or agree to grant any options, including any employee share option scheme, or warrants for the issue of any share or loan capital or issue any securities convertible into shares, or establish any employee incentive scheme;

c) cease or propose to cease to carry on the business of the Company or for it to be wound up save where it is insolvent;

d) apply or permit its Managers to apply to petition to the Court for an administration order to be made in respect of the Company;

e) permit the appointment of any person as a Manager of the Company or remove any Manager; and

f) to borrow new amounts in excess of Euro 5,000.- save for any inter-company loan arrangements between the Company and its shareholders.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote.

One vote is attached to each share.

## Chapter V - Financial year, distribution of profits

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

**Art. 23. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or



to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

#### Chapter VI - Dissolution, liquidation

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Except in the case of dissolution by court order, the Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII - Applicable law

**Art. 26. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 27. Transitional dispositions.** The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been established by the appearing party, this party declares to subscribe the entire share capital and to pay in cash the amounts mentioned hereafter:

#### *Shareholder*

Subscriber	Subscribed Capital (EUR)	Number of shares	Amount paid in (EUR)
Kreos Capital III-A Limited . . . . .	12,500	500	12,500
Total . . . . .	12,500	500	12,500

Proof of all the payment of the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,850.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Managers and to appoint:

#### *Class A Managers:*

a) Mr. Marten Johan Georg Vading, director, born on 29 July 1971 in Matteus, Stockholm, Sweden, residing at Bergsvägen 50, 181 31 Lidingö, Sweden;

b) Mr. Raoul A. Stein, director, born on 29 September 1967 in Antwerpen, Belgium, residing at Havoda 10, 434 12 Raanana, Israel; and

c) Mr. Ross Ahlgren, director, born on 17 May 1963 in Durham, USA, residing at Calle de la Serra 14, Bendinat 07181, Mallorca, Spain;

#### *Class B Manager:*

d) Mr. Benoît Nasr, private employee, born on 26 May 1975 in Charleroi, Belgium, with his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

as Managers for an unlimited duration.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix juillet,

Par-devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

KREOS CAPITAL III-A LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Jersey, avec siège social à 47 Esplanade, St. Hellier, JE1 0BD Jersey, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 101221;

Représentée Monsieur Gérard Maîtrejean, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2008.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

#### Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, dénomination sociale, siège social, objet social, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (la "Société"), notamment par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existera sous la dénomination "Kreos Capital III-A (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations de toute sorte dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit sous réserves en tout temps de se conformer à toute loi et en particulier celle sur le secteur financier. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut de plus s'engager dans des opérations de location et de crédit-bail avec d'autres compagnies pour des biens de toute forme et de toute nature et ce dans les limites permises par les lois applicables en la matière.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Chapitre II - Capital social, parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement souscrite et intégralement libérée.



**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

**Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III - Gérance, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Réunions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour et la nature des transactions. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autre, seront signés par le Président et éventuellement par le secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

**Art. 17. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV - Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Les décisions suivantes seront également adoptées par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société:

a) autoriser ou s'arranger pour que soit proposée une quelconque modification du capital social de la Société (incluant, sans limitation, une quelconque augmentation, une quelconque autorisation, désignation, émission, offre ou cession de quelconques parts sociales ayant un rang supérieur ou équivalent aux parts sociales ordinaires d'une quelconque manière qui soit contraire à de telles séries), des droits liés aux parts sociales ou renoncer à tout droit de recevoir paiement pour une quelconque des parts sociales émises partiellement souscrites;

b) créer, allouer, émettre, souscrire ou racheter ses actions ou son capital social ou octroyer, ou convenir d'octroyer des options, incluant un quelconque plan de participation des salariés ou warrants en contrepartie de l'émission des parts sociales ou de capital social, ou d'émettre des titres convertibles en parts sociales, ou établir un quelconque plan de participation des salariés;

c) cesser ou proposer de cesser les activités menées par la Société ou autoriser la Société à soumettre une quelconque demande portant sur sa liquidation, sauf si elle est insolvable;

d) permettre à la Société ou ses Gérants de faire une demande de faillite de la Société auprès du Tribunal pour le compte de la Société;

e) permettre la nomination d'une personne comme Gérant de la Société ou la révocation d'un Gérant;

f) autoriser la Société à emprunter de nouveaux montants supérieurs à 5.000,- Euro sauf pour un prêt intra-groupe entre la Société et ses associés.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

## Chapitre V - Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 23. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 24. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer au(x) associé(s) comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

### Chapitre VI - Dissolution, liquidation

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Sauf en cas de dissolution judiciaire, la Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui dé termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

### Chapitre VII - Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

**Art. 27. Dispositions transitoires.** La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société déclare de souscrire la totalité du capital social et de libérer en espèces les montants ci- après énoncés:

#### Associé

Souscripteur	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Kreos Capital III-A Limited . . . . .	12.500	500	12.500
Total . . . . .	12.500	500	12.500

La preuve du paiement d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euro) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.850,-.

#### Résolutions d'un associé unique

L'associé unique, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et de nommer:

#### Gérants de Catégorie A:

a) M. Marten Johan Georg Vading, directeur, né le 29 juillet 1971 à Matteus, Stockholm, Suède, demeurant à Bergsvägen 50, 181 31 Lidingö, Suède;

b) M. Raoul A. Stein, directeur, né le 29 septembre 1967 à Anvers, Belgique, demeurant à Havoda 10, 434 12 Raanana, Israël; et

c) M. Ross Ahlgren, directeur, né le 17 mai 1963 à Durham, USA, demeurant demeurant à Calle de la Serra 14, Bendinat 07181, Mallorca, Espagne;

Gérant de Catégorie B:

d) M. Benoît Nasr, employé privé, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique, demeurant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

en qualité de gérants pour une durée illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. MAITREJEAN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 juillet 2008, LAC/2008/29922. - Reçu soixante deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008101822/208/567.

(080117533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

### **FILP Luxco Germany 1 SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.752.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

FILP Core Luxco II S.à r.l. a a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by M<sup>e</sup> Nicolas GAUZES, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

#### **Chapter I. Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "FILP Luxco Germany 1 SARL".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposing of interests in Luxembourg and/ or in foreign companies, the acquisition, holding and disposing of real estate assets in Luxembourg or abroad, as well as the administration, development, leasing and management of its assets.

The Company may provide loans and other kind of financing and grant guarantees or securities in any kind or form to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also use its funds to invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) divided into eighteen thousand five hundred (18,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder (s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of his (their) mandate and their number. The Manager(s) are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") and class B Managers (the "Class B Managers").

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholder(s) are in the competence of the Managers.



**Art. 11. Representation of the Company - Delegation of Powers.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of two Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such decisions shall require the vote of at least one Class A Manager and one Class B Manager. One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Recording of the resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any Manager.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the other Manager(s) such personal interest. The conflicted Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction and such transaction and such Managers' interest therein shall be reported to the shareholder(s).

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant Manager or officer may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditors, if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of their mandate. The auditors are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholder. Should the resolutions to be adopted be sent by the Manager(s) to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and return it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by the Manager(s), the auditors or shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

**Art. 20. Annual General Meeting of Shareholders.** The annual general meeting of shareholders to be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, except if circumstances of force majeure require it to be held abroad, as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of June each year at 9.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure and Vote at Meetings.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by (i) a majority of shareholders in number (ii) representing at least three quarters of the capital.



Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by one Manager.

#### **Chapter V. Financial year, financial statements, allocation of profits**

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend, each share entitling to the same proportion in such distribution.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been adopted, FILP Core Luxco II S.à r.l. prenamed, declared to subscribe for eighteen thousand five hundred (18,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash the nominal value of these shares.

The amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

## Shareholders resolutions

### First resolution

The number of Managers is set at four (4) and the following persons are appointed as Managers for an unlimited duration:

#### Class A Managers:

David Paul Draft, Executive Vice President of Operations, born on June 7, 1951 in Michigan (United-States), having a professional address at Corporate Village, Davos Building - 7th floor, Da Vincilaan 7, 1930 Zaventem.

Jan E.M Scheers, Managing Director, born on May 28, 1960 in Willebroek (Belgium), having a professional address at Corporate Village, Davos Building - 7th floor, Da Vincilaan 7, 1930 Zaventem.

#### Class B Managers:

Philippe Salpetier, private employee, with professional address at Alter Domus S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Jean-Philippe Fiorucci, private employee with professional address at Alter Domus S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

### Second Resolution

The registered office shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

FILP Core Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

représentée par M<sup>e</sup> Nicolas GAUZES, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, dénomination, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "FILP Luxco Germany 1 SARL".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une résolution des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeura régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations de sociétés au Luxembourg et/ou à l'étranger, l'acquisition, la détention et la cession d'actifs immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la mise en valeur, la location et la gestion de ses actifs.

La Société peut accorder des prêts ou toute autre forme de financement, consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

De manière générale, la société peut exercer toutes transactions qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) divisé en dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles parts sociales. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du/des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoins d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront élus par les associés, qui détermineront la durée de leur mandat ainsi que leur nombre. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs.** A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifiés les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de chaque catégorie.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les participants, une convocation écrite sera adressée à tous les Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour cette réunion par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Cette convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de cette réunion. Tout Gérant peut renoncer à son droit d'être convoqué conformément à la procédure décrite ci-dessus. Aucune convocation spéciale pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance ne sera requise.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si deux des Gérants en fonction sont présents ou représentés, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à cette réunion sous réserve que, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, les dites décisions ne pourront être adoptées qu'avec le vote d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations demeureront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par tout Gérant.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'accord du/des associés, les Gérants peuvent être rémunérés pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposés dans le cadre de leur fonction ou pour la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant les liens ci-dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ils en aviseront les autres Gérants. Le Gérant ayant un conflit d'intérêt ne pourra prendre part au vote sur cette transaction et celle-ci de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée est conclue à des conditions de marché normales et qu'elle porte sur une opération courante de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les frais raisonnables qu'ils auront exposés à la suite de leur comparution en tant que défendeurs au cours d'actions en justice, de procès ou de poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont ils ne peuvent obtenir indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront déclarés coupables pour négligence grave ou mauvaise administration volontaire. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 17. Auditeur.** Sauf dans les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, et en particulier ses documents comptables, doivent, dans les cas prévus par les dispositions légales, être vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne doivent pas nécessaire être associé.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront élus par les Associés qui détermineront la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dès lors, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 Août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25), ces derniers peuvent prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés, les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale dans un délai de huit (8) à compter de la convocation adressée par lettre recommandée par le/les Gérants, les commissaires aux comptes et les associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les/les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi ou par les présents Statuts.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, devant se tenir lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le premier mercredi de juin chaque année à 9.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure - Vote.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'associé pour participer à une assemblée.

Toute décision destinée à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par (i) une majorité en nombre des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation ou consultation par écrit, les associés seront de nouveau convoqués ou consultés et les résolutions seront alors adoptées, sur deuxième convocation, à la majorité des voix exprimées sans tenir compte de la part du capital représenté.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou par leur mandataire ou par le président, le secrétaire, le scrutateur de l'assemblée si un tel bureau a été désigné.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par les associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par tout Gérant.

### Chapitre V. Année sociale, comptes annuels, affectation des bénéfices

**Art. 22. Exercice Social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'approbation du/des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec tout bénéfice reporté à nouveau, réserves distribuables ou prime d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même part de cette distribution.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis entre tous les associés de manière à permettre de manière globale une répartition ayant le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour le paiement de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, FILP Core Luxco II S.à r.l. prénommée, a déclaré souscrire dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) par part sociale et libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

Le montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2008.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

#### *Première résolution*

Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants pour une période indéterminée:

#### *Gérants de Catégorie A:*

David Paul Draft, Vice Président Directeur des opérations, né le 7 juin 1951 dans le Michigan (Etats-Unis), ayant résidence professionnelle à Corporate Village, Davos Building - 7th floor, Da Vincilaan 7, 1930 Zaventem.



Jan E.M Scheers, Administrateur Délégué, né le 28 mai 1962 à Willebroek (Belgique), ayant résidence professionnelle à Corporate Village, Davos Building - 7th floor, Da Vincilaan 7, 1930 Zaventem.

*Gérants de Catégorie B:*

Philippe Salpetier, employé privé, ayant résidence professionnelle auprès de Alter Domus S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, ayant résidence professionnelle auprès de Alter Domus S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Seconde résolution*

Le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 août 2008. Relation: EAC/2008/10485. — Reçu quatre-vingt-douze Euros cinquante Cents (18.500.- à 0,5 % = 92,50 EUR).

*Le Receveur (signé): BOIÇA.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008101825/239/553.

(080117443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Validity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to whom will remain the present deed.

THERE APPEARED:

1. CVC European Equity IV (AB) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

2. CVC European Equity IV (CDE) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

AND

3. CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504,

Hereby represented by Mrs Stella Le Cras, having her professional address in Luxembourg, by virtue of proxies established on 17 July 2008.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Vitality Holdings S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and Removal



7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

## 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

## 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

## 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (Gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

#### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

#### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twenty fifth day of the month of June, at 3 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 11. Fiscal year - annual accounts.**

##### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

##### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

#### **Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 Within the limits as set out by law, especially art. 201 of Company Law, interim dividends may be distributed upon resolution of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- the statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- interim accounts not older than one month preceding the distribution date must be prepared by the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), and verified;
- such interim dividend may only paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

#### **Art. 13. Dissolution - liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Corporation, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2008.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
CVC European Equity IV (AB) Limited, prenamed . . . . .	320,751	3,207.51	25.66%
CVC European Equity IV (CDE) Limited, prenamed . . . . .	491,749	4,917.49	39.34%
CVC European Equity Tandem GP Limited, prenamed . . . . .	437,500	4,375.00	35.00%
TOTAL . . . . .	1,250,000	12,500.00	100.00%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000 (Two Thousand Euros).

*Resolutions of the shareholders*

1. The Company will be administered by the following directors (gérants):
  - a. Mr Richard Perris, Senior Legal Advisor, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (United Kingdom), and
  - b. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, Private Employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
  - c. Mrs, Emanuela Brero, Private Employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

1. CVC European Equity IV (AB) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461,

2. CVC European Equity IV (CDE) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393,

ET

3. CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94.504:

Ci-après représentée par Mme Stella Le Cras, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 17 juillet 2008.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci - avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Vitality Holdings S.à r.l."

#### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cents cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'un euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt cinquième jour du mois de juin à 15.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - comptes annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.



### Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux Associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Dans les limites légales, spécialement l'art. 201 de la loi sur les sociétés, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s),
- les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, et vérifié,
- un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

### Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC European Equity Partners IV (A) L.P..

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

#### Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
CVC European Equity IV (AB) Limited, prequalifiée . . . . .	320.751	3.207,51	25,66%
CVC European Equity IV (CDE) Limited, prequalifiée . . . . .	491.749	4.917,49	39,34%
CVC European Equity Tandem GP Limited, prequalifiée . . . . .	437.500	4.375,00	35,00%
TOTAL . . . . .	1.250.000	12.500,00	100,00%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000 EUR (Deux Mille euros).

#### Résolution des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- a. M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 4 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni),
- b. Mme Bénédicte Moens-Colleaux, Employée privé née le 13 Octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- c. Mme Emanuela Brero, Employée privé, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 23 juillet 2008. LAC/2008/30615. - Reçu soixante-deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008101823/208/487.

(080117490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 377.600,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101719/7832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02907. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Park Street Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 31.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/08/2008.

*Pour la société*

Vincent Goy

*Gérant*

Référence de publication: 2008101731/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03472. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Nature's International GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.652.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101641/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10706. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**LXP Olympe Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008101603/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01501. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101657/7832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02856. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**HEDF II Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 302.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101667/7832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02923. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**HEDF II Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101680/7832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02913. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080117998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Maint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.568.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de

publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour MAINT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101682/744/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00004. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080116694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**HEDF II UK Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101703/7832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02908. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Skype Technologies, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 844.243,75.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.677.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 juin 2008 que l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année se terminant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

100315

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008101705/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Skype Communications, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 juin 2008 que l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année se terminant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008101706/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Skype Software, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.467.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 juin 2008 que l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année se terminant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008101707/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Hansa Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.962.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 juin 2008, que:

- L'assemblée prends acte des démissions de Monsieur Peter KALANTZIS et Me Roland MÜLLER.

Sont nommés pour continuer leur mandat,

- Monsieur Martin OLSSON, Administrateur, résident à Victor von Bruns-Strasse, 17, CH-8212 Neuhausen am Rheinfall.

- et Michael KÜSSNER, Administrateur, résident à Victor von Bruns-Strasse, 17, CH-8212 Neuhausen am Rheinfall.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008101708/802/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

**Future Development International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.482.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme FUTURE DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A. tenue extraordinairement en date du 4 juillet 2008, à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

*Conseil d'administration:*

Simon Baker

Dawn Shand

Kristoffer Jarefelt

*Commissaire aux comptes:*

Cardinal Trustees Limited 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2008101718/4642/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

**Seagull Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.498.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/08/2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008101723/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07759. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080117944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**HEDF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 374.300,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.040.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101721/7832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02904. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**HEDF II UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 174.800,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.840.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101711/7832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02921. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**HEDF II UK Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.823.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101709/7832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02918. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Seagull Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.498.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/08/2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008101725/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07762. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080117951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**SCG STE Maurice 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101899/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01871. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Opera Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.713.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juillet 2008*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de prolonger leur mandat jusqu'en 2009:

*Conseil d'Administration:*

M. Michele Russo, industrial manager, résidant en Italie,

M. Pierre Thielen, avocat, résidant à Luxembourg,

M. Marco Sterzi, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

M. Gustave Stoffel, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

M. Francesco Trapani, manager industriel, demeurant en Italie,

M. John Troisfontaines, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

BMK, Benoy Kartheiser Management S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008101887/9120/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02362. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080117925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 205.032.750,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.074.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101894/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01904. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Sovacom Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Wolser Nord.

R.C.S. Luxembourg B 59.961.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques LONNEUX

Gérant

Référence de publication: 2008101900/1773/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12038. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Minus, S.à R.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 56.450.

Par la présente, je soussigné Solon Director Limited déclare avoir démissionné de mes fonctions de gérant de MINUS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec effet au 20 juin 2008.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Solon Director Limited

Directeur

John B. Mills / John Kleynhans

Référence de publication: 2008101878/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Oyster Asset Management S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: CHF 900.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.117.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale de la Société en date du 16 avril 2008*

En date du 16 avril 2008 l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prolonger les mandats de

- Monsieur Alan MUDIE, administrateur et président
- Monsieur Mark LLOYD-PRICE, administrateur
- Monsieur Johannes BERGER-SANDHOFER, administrateur
- Madame Béatrice ROLLAND, administrateur

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

de prolonger le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

100320

Luxembourg, le 16 juillet 2008  
OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008101489/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**International Surface Preparation Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.387.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique du 16 juillet 2008*

Monsieur Ian Bruce BIRD, demeurant 6327, South Jamaica Court Englewood 80111 Colorado USA a été nommé gérant unique avec effet rétroactif au 17 mai 2006, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mr. Hans ANDRESEN, gérant démissionnaire en date du 17 mai 2006.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.  
Pour avis  
Signature

Référence de publication: 2008101487/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Op der Gänn SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 80.513.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Mondercange, le 10 juin 2008 à 15.00 heures.

Les actionnaires de la société 'Op der Gänn S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé;

- Monsieur Michel REINHARD, demeurant à L-3932 MONDERCANGE, 7a, rue de Limpach;

- Madame Monique REINHARD-ANGEL, demeurant à L-3932 MONDERCANGE, 7a, rue de Limpach;

- Monsieur Emil ANGEL, demeurant à L-4105 ESCH/ALZETTE, 45, rue Edison.

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue (RC B 35889).

3) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Mondercange, le 10 juin 2008.  
Signature  
L'actionnaire

Référence de publication: 2008101953/1044/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---